
POLITIQUE DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

Modalité de paiement

Les frais de location sont payables lors de votre réservation. Un numéro de carte de crédit sera demandé lors de la réservation.

Durée du séjour dans les refuges

Séjour de deux nuits minimum.

Nombre de personnes

Refuges : Des frais additionnels par personne par nuit seront demandés pour les personnes de 16 ans et plus qui s'ajoutent à un groupe de deux personnes. Si une personne réserve le refuge seule, elle paiera le prix de location pour deux personnes.

Les refuges peuvent accueillir 4 adultes maximum.

Modification et annulation d'une réservation

- Jusqu'à 7 jours avant le début du séjour : remboursement moins les frais applicables de 10\$ par réservation (taxes en sus).
- 6 jours et moins avant le début du séjour : aucun remboursement, seulement un report ou modification.

RÈGLEMENTATION

Arrivée, renouvellement et départ

Arrivée : à partir de 16h00 lors de l'horaire réduite et à partir de 17h00 lors de l'horaire régulier.

Le refuge pourra être reloué à compter de 16h00 / 17h00 (selon l'horaire du poste d'accueil) si un client ne s'est pas présenté 24 heures après la date prévue d'arrivée sans en aviser le personnel de la ZEC Collin.

Départ : 12h00

En cas d'interruption de séjour par le client, aucun remboursement ne sera effectué.

Renouvellement

La réservation du refuge n'accorde pas la priorité à l'occupant pour le prolongement de son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.

Perte ou oubli de la clé

Des frais de 20 \$ seront portés à votre carte de crédit si vous oubliez de remettre la clé lors de votre départ ou en cas de perte de la clé

Règlements généraux

Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont interdits à l'exception des chiens-guides.

Couvre-feu et quiétude des lieux

- En tout temps, éviter de faire du bruit excessif. Respecter le couvre-feu de 23h00 à 8h00. L'usage d'une génératrice est interdit durant cette période. Il est demandé de ne pas en faire un usage exagéré durant la journée.

Feux de camp

- Les feux de camp sont permis à l'endroit aménagé à cette fin sauf lorsque le danger d'incendie de la SOPFEU est extrême (l'avis est affiché au poste d'accueil). Les feux doivent être surveillés et éteints avant le coucher et au départ du client.

Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer à l'intérieur du refuge.

Propreté

Vous devez laisser les lieux et les équipements en bon état et propres. Si le refuge est laissé en état de malpropreté, L'endroit sera nettoyé aux frais du client. **Des frais pourraient alors être portés à la carte de crédit du client.**

Bris d'équipement et malpropreté

Les bris causés aux équipements de la ZEC Collin seront facturés au client. **Des frais seront alors portés à la carte de crédit du client.**

Accessibilité au territoire

- Il est interdit de restreindre la libre circulation de toute personne ou d'obstruer les chemins, les sentiers et les zones de débarcadère sur le territoire de la ZEC Collin.
- Il est interdit de stationner sur les rives des lacs.

Respect de l'environnement

Il est interdit de :

- poser des gestes qui auraient pour effet de polluer l'environnement.
- couper, mutiler (ex : enfoncer des clous) et écorcer les arbres et les arbustes.
- Jeter des déchets ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet. Vous pouvez disposer de vos ordures au 120, rang St-François à St-Zénon (prendre le rang St-François à gauche en entrant dans le village de Saint-Zénon en direction de Joliette, le site est situé à droite non loin de la rue Principale).

Urgence

Le locateur pourra évacuer les clients en cas d'urgence ou pour tout autre motif qui, à son avis, justifie une telle mesure.